

R 165

42429832

ORDONNANCE

06/10/2014 R

Nous, Président du Tribunal de Commerce de MONTPELLIER

Vu la requête qui précède et les faits qui y sont exposés,

Vu les articles L225-147 et L223-33 du Code de Commerce ainsi que les articles 64, 72 et 73 du décret du 23 mars 1967,

Désignons M^r Patrick RAINCHIN ..
..... M^r Thierry DEWINTRE ..

Comme Commissaires aux Apports avec pour mission :

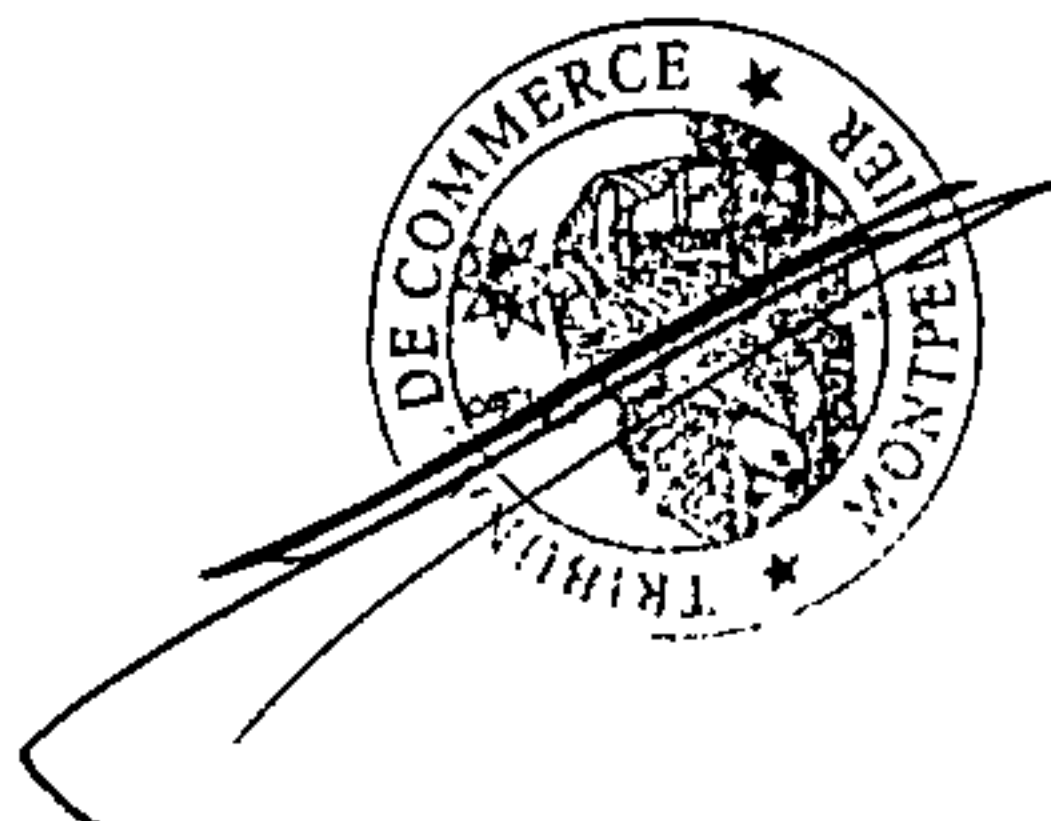
- De décrire l'apport en nature que doivent faire les associés de la SA EQUALLIANCE par apport des titres de la société EQUALLIANCE à la société par actions simplifiée FINANCIERE EQUALLIANCE, d'indiquer le mode d'évaluation retenu et les raisons de ce choix
- D'affirmer que la valeur dudit apport correspond au moins au nombre et à la valeur nominale augmentée de la prime d'émission éventuelle, des actions à émettre en contrepartie
- De dire s'il résulte de cet apport un avantage particulier
- De tout ce qui précède, établir un rapport qui sera tenu, à l'adresse du siège social, huit jours au moins avant la date de l'assemblée générale extraordinaire.

Fait et ordonné à MONTPELLIER

En notre Palais de Justice

Le

23. 10. 2006



REQUETE
A Monsieur le Président
Du Tribunal de Commerce de Montpellier

Le soussigné

- Monsieur Patrice CAVALIER, agissant en qualité de Président de la Société par Actions Simplifiée FINANCIERE EQUALLIANCE, société au capital de 37.000 €, 10 Parc Club du Millénaire 1025 Avenue Henri Becquerel 34000 MONTPELLIER, N° Siret en cours

A l'honneur d'exposer :

Qu'il a l'intention d'augmenter le capital avec d'autres personnes, de la société par actions simplifiée régie par les dispositions des articles L227-1 à L227-20 du Code de Commerce, les dispositions relatives aux sociétés par actions simplifiée, les dispositions générales relatives à toutes société, des articles 1832 à 1844-17 du Code Civil ainsi que par ses statuts et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination : SAS FINANCIERE EQUALLIANCE, Société par Actions Simplifiée
- Siège : 10 Parc Club du Millénaire 1025 Avenue Henri Becquerel 34000 MONTPELLIER
- Objet principal : la prise sous toutes ses formes de tous intérêts et participations dans toutes sociétés ou entreprises, la détention et la gestion de titres et de valeurs mobilières, et la réalisation de toutes prestations de services de quelques nature que ce soit, aux entreprises ou sociétés et notamment celles dans lesquelles elle détient directement ou indirectement des participations au capital.
- Augmentation de capital envisagée : 80.000.000 d'€uros

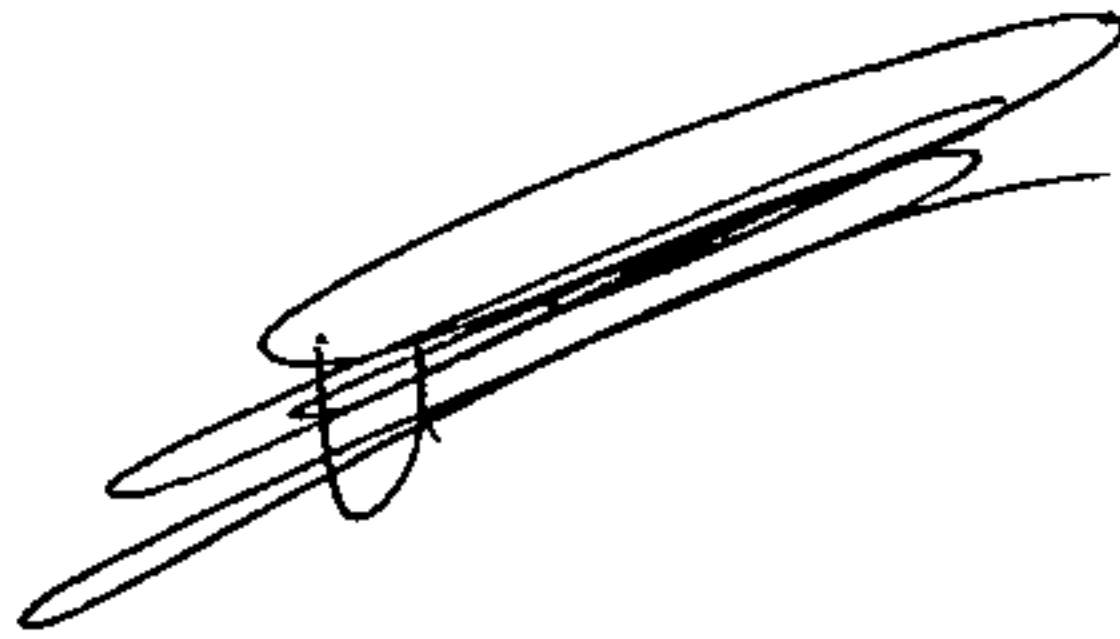
Que cette société par actions simplifiée recevrait :

- D'une part des apports en numéraire d'un montant envisagé de 40.000.000 €uros
- D'autre part, un apport en nature fait par les associés de la SA EQUALLIANCE « Le Séranne », ZAC du Val de Croze, 130/ 140 Quai Flora Tristan – 34070 Montpellier – et consistant en l'apport de titres de la société SA EQUALLIANCE.



C'est pourquoi, conformément aux articles L225-147 et L223-33 du Code de Commerce et en application des articles 64, 72 et 73 du décret du 23 mars 1967, le requérant demande qu'il vous plaise de bien vouloir désigner deux commissaires aux apports qui auront pour mission d'apprécier et d'évaluer l'apport en nature qui doit être fait par les associés de la SA EQUALLIANCE, et d'établir un rapport qui sera soumis aux futurs actionnaires de la société par actions simplifiée FINANCIERE EQUALLIANCE.

Fait à Montpellier
Le 19 octobre 2006

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a final horizontal stroke.